

COMMUNAUTE DE COMMUNES RHÔNE-CRUSSOL

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le 30 septembre à dix-huit heures,

Le Conseil Communautaire de la communauté de communes « Rhône-Crussol » s'est réuni en section ordinaire à Saint-Péray, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ARNAUD.

Etaient présents :

Titulaires :

M. ARNAUD, M. ROMANET, M. CREMILLIEUX, Mme GAUCHER, Mme MALAVIEILLE, M. GAILLARD, M. AUDRAS, M. JAECK, M. DERIVAZ, M. DELHOMME, M. TENA, M. CHAPUIS, Mme BERTRAND, M. HAREL, M. DESGRANGES, M. LETANG, M. AUDEMARD, M. POMMARET, M. COURBIS, M. DULAUT.

Suppléants :

Mme COSTEROUSSE, M. THEARD, M. CONSOLA, M. VIGNON, M. DOREE, M. BRANELLEC, M. BREYNAT, M. FLAMENT, M. CHANTEPY, M. CHANTRE, Mme LAPASSET.

Etaient absents excusés :

Titulaires :

M. BLACHE, Mme RIFFARD, M. COULON, M. LASBROAS, Mme ROSSI.

Suppléants :

M. DARNAUD, M. FRACHON, M. MIENVILLE, M. GAILLARDON, Mme CORNUT-CHAUVINC, Mme FIEF, M. MARILLER, Mme MARTIN, M. GINE, M. SOUCHE, Mme BONNET, Mme BONNEFONT, Mme MICHEL, Mme TARAQUOIS.

M. BLACHE, Mme RIFFARD, M. COULON, M. LASBROAS, Mme ROSSI, membres titulaires étant absents excusés, M. THEARD, Mme COSTEROUSSE, M. CONSOLA, M. VIGNON et M. DOREE, membres suppléants ont pris place autour de la table afin de prendre part aux votes.

Mme Sylvie GAUCHER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

En ouverture de la séance, Monsieur le Président rappelle l'absence de Monsieur LASBROAS pour raison médicale et donne de ses nouvelles, qui sont bonnes.

Il lui a transmis les vœux de prompt rétablissement du conseil communautaire.

N°1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 17 JUIN 2009

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

N°2 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur HJ.ARNAUD, Président

Monsieur ARNAUD rappelle que dans la mesure du possible, la communauté procède aux nominations des agents ayant réussi des examens ou concours, ou qui répondent aux conditions statutaires d'un avancement.

DELIBERATION N°57-2009 :

Monsieur le Président expose.

Pour permettre la nomination au grade supérieur de 2 agents inscrits au tableau d'avancement 2009 et la stagiairisation d'un contractuel sur un emploi de titulaire il convient de modifier le tableau du personnel.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 25 voix pour, soit à l'unanimité :

1/ décide de modifier le tableau des effectifs 2009, adopté par délibération n°23 du 18 mars 2009, complétée par délibération n° 55 du 17 juin 2009, comme suit :

Création de postes	Suppression de postes
1 adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1 adjoint technique de 1 ^{ère} classe
1 adjoint technique de 2 ^{ème} classe	

2/ précise que la suppression de poste interviendra à la date de nomination de l'agent dans son nouveau grade.

3/ précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communautaire.

N°3 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Rapporteur : Monsieur HJ.ARNAUD, Président

A la question de Monsieur POMMARET, il est indiqué que l'écriture de perte de change concerne la conversion des taux ou des parités des emprunts en franc suisse.

DELIBERATION N°58-2009 :

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire d'opérer des modifications aux différents budgets 2009 de la Communauté de Communes.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré par 24 voix pour et 1 abstention :

- décide de modifier comme suit les budgets 2009 :

- **Budget principal**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
60633-822 Fournitures de voirie	80 000 €	6419-822 Remboursement sur rémunération personnel	10 000 €
60636-822 Vêtements de travail	1 500 €		
6184-822 Formations	3 500 €		
6281-020 Cotisations	1 300 €		
6815-01 Provisions pour perte de change	5 000 €		
7391173-01 Dégrevement au titre du plafonnement TP	81 000 €		
60622-822 Carburants	- 6 000 €		
60624-822 Produits de traitement	- 4 000 €		
73968-01 Autres reversements de fiscalité	- 70 000 €		
022 Dépenses imprévues	- 67 300 €		
6132-020 Locations	- 3 000 €		
6618-01 Intérêts sur autres dettes	- 2 000 €		
66111-01 Intérêts des emprunts	- 10 000 €		
TOTAL	10 000 €	TOTAL	10 000€

- **Budget assainissement service en affermage**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
2315-106 Opération Les Quadrettes à Soyons	5 370 €	238-106 Opération Les Quadrettes à Soyons	5 370 €
TOTAL	5 370 €	TOTAL	5 370 €

N°4 – FONDS DE CONCOURS RUE DES QUADRETTES A SOYONS

Rapporteur : Monsieur HJ.ARNAUD, Président

Monsieur CHAPUIS, Maire de Soyons, indique que sa commune doit voter la même délibération lors de la prochaine séance du conseil municipal, le 15 octobre.

DELIBERATION N°59-2009 :

La communauté de communes a réalisé sur la commune de Soyons des travaux d'aménagement de la rue des Quadrettes présentant un intérêt communal et communautaire.

Il est donc demandé à la commune de Soyons de cofinancer cet investissement par le versement d'un fonds de concours sous la forme d'une subvention d'équipement conformément à l'article L.5216-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré par 25 voix pour, soit à l'unanimité :

- sollicite de la commune de Soyons le versement d'un fonds de concours d'un montant de 67 506 € pour la réalisation des travaux de voirie communautaire sur la commune de Soyons,

- précise que cette participation financière sera versée sous forme d'une subvention d'équipement destinée à cofinancer un montant total de travaux de 239 200 € TTC,
- précise que le montant du fonds de concours sollicité sera diminué du montant des subventions attribuées à la communauté de communes pour les travaux cofinancés.

N°5 – QUESTIONS DIVERSES

La séance étant très allégée, Monsieur le Président demande s'il y a des questions ou points que les conseillers souhaiteraient voir aborder.

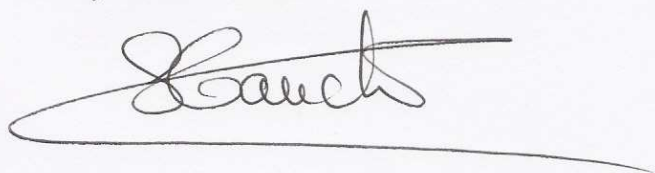
Il n'y en a pas.

N°6 – ARRETES DU PRESIDENT

Aucune observation.

Fin de la réunion à 18 h 15

Le Secrétaire de séance,
Mme Sylvie GAUCHER



Le Président,
HJ ARNAUD

